



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 27 février 2026

Objet : Question parlementaire n° 3690 du 25 février 2026 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « Cadre légal et protection des consommateurs face aux "ping calls", appels frauduleux et à l'usurpation de numéros ».

Madame la Ministre,

En date du 25 février 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, de la Ministre de la Protection des consommateurs et du Premier ministre.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN